

2 septembre 2019

**Visites de rentrée scolaire
dans les établissements de Bourgogne-Franche-Comté**

Lundi 2 septembre 2019

Lundi 2 septembre 2019, Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, les vice-présidents et les conseillers régionaux délégués, se rendent dans huit lycées pour marquer le début de la nouvelle année scolaire 2019-2020.

Ces visites sont l'occasion de présenter les nouveautés de cette rentrée, les investissements de la Région dans les établissements et les différents dispositifs pour les apprenants et leur famille.

Nouveaux locaux, équipements professionnels et numériques, restauration, éducation artistique et culturelle, projets en faveur du développement durable et de la transition énergétique : l'action de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans les lycées sera mise à l'honneur dans sa diversité.

Sommaire

1. Les déplacements du lundi 2 septembre 2019
 2. Les lycées en Bourgogne-Franche-Comté : chiffres-clés
 3. Le budget régional à destination des lycées
 4. Contribuer à l'éducation et à la réussite scolaire des lycéens
 5. Une restauration scolaire durable et de qualité
 6. Soutenir le pouvoir d'achat des familles
 - La prise en charge des ressources pédagogiques et du premier équipement professionnel
 - Une tarification sociale de la restauration et de l'hébergement plus juste
 - Un transport scolaire régional gratuit et facilité
 7. Nouveauté à la rentrée 2019-2020 : la Région Bourgogne-Franche-Comté met en place le premier Environnement Numérique de Travail commun de l'école primaire au lycée
-

1. Les déplacements du lundi 2 septembre 2019

Déplacement de Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en Haute-Saône et en Côte-d'Or

Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, effectue deux visites d'établissement, à **Vesoul** et à **Montbard**.

- **En Haute-Saône, la Présidente de Région**, accompagnée de **Liliane Ménissier**, directrice académique des services de l'Éducation nationale de Haute-Saône, d'**Aurélie Guillot**, proviseure du lycée Les Haberges, et de **Stéphane Guiguet**, vice-président de la Région en charge des lycées et de l'apprentissage, visite le **Lycée Les Haberges, 1 rue Georges-Jean Girard à Vesoul, à 10h30**.
- **En Côte-d'Or, la Présidente de Région**, accompagnée de **Nathalie Albert-Moretti**, rectrice de l'académie de Dijon, chancelière des universités, de **Philippe Arnould**, proviseur du lycée Eugène Guillaume, et de **Stéphane Guiguet**, vice-président de la Région en charge des lycées et de l'apprentissage, visite le **Lycée Eugène Guillaume, 12 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Montbard, à 15h**.

Déplacement des vice-présidents et conseillers régionaux délégués sur le territoire

Doubs

Michel Neugnot, vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge des finances, des ressources humaines, de la modernisation de l'administration, des transports, des déplacements et de l'intermodalité, visite le **Lycée professionnel Condé, 5 Place Marulaz à Besançon, à 10h**.

Jura

Valérie Depierre, vice-présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en charge des formations sanitaires et sociales, des personnes handicapées, visite le **Lycée Pré St-Sauveur, Cité scolaire, à Saint-Claude, à 10h**.

Saône-et-Loire

Jérôme Durain, conseiller régional de la Région Bourgogne-Franche-Comté, accompagné de **Pascal Couvez**, chef du service régional de la formation et du développement de la DRAAF, visite le **Lycée agricole Fontaines-Sud-Bourgogne, 10 La Platière à Fontaines, à 10h30**.

Nièvre

Sylvain Mathieu, vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en charge du bois, de la forêt et de la montagne, visitera le **Lycée Romain Rolland, 7 rue Pablo Neruda à Clamecy, à 14h**.

Yonne

Frédérique Colas, vice-présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge de la transition écologique et de l'environnement, visite le **Lycée général et technologique Catherine et Raymond Janot, 1 place Lech Walesa à Sens, à 10h30**.

Territoire De Belfort

Maude Clavequin, vice-présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'université et de l'évaluation, visite le **Lycée Gustave Courbet, rue du Général Gambiez à Belfort, à 13h30**.

2. Les lycées en Bourgogne-Franche-Comté : chiffres-clés

- 130 lycées publics
- Répartis sur 221 sites et représentant 2,5 millions de m²
- 110 000 lycéens dont 90 000 dans les établissements publics
- 20 426 places d'internats
- 2 835 agents permanents (accueil, hébergement, restauration, maintenance, entretien)
- Investissement patrimonial dans les lycées : 100 M€ / an
- 9,4 M€ d'investissements dans l'équipement matériel et pédagogique des lycées en 2019
- Les 124 lycées éligibles à la fibre optique sont raccordés au Très Haut Débit (60 Mbits/s) depuis décembre 2018

3. Le budget régional à destination des lycées

L'action dans les lycées représente en 2019 un budget global de plus de 305 M€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté : il couvre aussi bien le fonctionnement des établissements que les investissements dans les équipements ; l'entretien, la réhabilitation et la rénovation des bâtiments ; les équipements numériques et leur maintenance ; et bien sûr l'emploi des agents des lycées qui représentent près des trois quarts des effectifs régionaux.

La Région a inscrit lors du vote du Budget Primitif 2019, un montant de l'ordre de 109 M€ d'investissements pour financer des opérations de restructuration lourde, de réhabilitation, de rénovation et de gros entretien des bâtiments sur l'ensemble des 130 lycées du territoire. Les travaux entrepris intègrent systématiquement la performance énergétique, la prise en compte de matériaux bio sourcés (bois, ...), la mise en accessibilité Handicap, la sécurisation des sites.

Dans ce cadre, à la rentrée 2019, 7 établissements publics locaux d'enseignement verront se terminer des travaux d'envergure et la mise à disposition aux équipes éducatives et aux élèves de locaux restructurés et adaptés à la pédagogie du XXI siècle :

- Lycée Nisard à Châtillon-sur-Seine (21) : Mise en service après restructuration de divers bâtiments (Externat, Internat, ...) - coût opération 6 837 000 € TDC
- Lycée Judic à Semur-en-Auxois (21) : Mise en service après restructuration de divers bâtiments (Externat, restauration, ...) – coût opération 8 300 000 € TDC
- Lycée Tillion à Montbéliard (25) : Mise en service après restructuration de l'internat et de la restauration – coût opération 15 770 000 € TDC
- Lycée agricole Granvelle site Châteaufarine à Besançon (25) : Mise en service des ateliers forestiers (construction neuve) – coût opération 5 000 000 € TDC
- Lycée Luxembourg à Vesoul (70) : Mise en service après restructuration des ateliers pour l'accueil du CAP Serrurerie – coût opération 2 460 000 € TDC
- Lycée Niepce à Chalon-sur-Saône (71) : Mise en service après restructuration et accueil IFSI – coût opération 9 810 000 € TDC
- Lycée agricole La Brosse à Venoy (89) : Mise en service de la nouvelle stabulation – coût opération 1 313 494 € TDC

L'investissement de la Région dans les équipements des lycées 9,4 M€ : ce budget permet de financer des équipements pédagogiques (6,3 M€), du mobilier (1,7 M€), l'équipement nécessaire au travail des agents des lycées (plus de 740 000 €) et l'achat de véhicules (plus de 600 000 €).

4. Contribuer à l'éducation et à la réussite scolaire des lycéens

Les jeunes bourguignons-francs-comtois bénéficient de nombreuses aides et notamment de conditions préférentielles pour accéder à la culture et au sport (carte avantage jeunes) et pour se déplacer (tarif jeunes TER, tarif unique à 1,50 € pour voyager en car sur le réseau MOBIGO, aide au permis de conduire).

Au lycée, ils bénéficient d'un ensemble de dispositifs leur permettant de découvrir et de se constituer une culture personnelle tout au long de leur parcours scolaire. La Région promeut ainsi l'**éducation artistique et culturelle** des lycéens et soutient également différentes initiatives pour leur permettre de **mieux comprendre et d'apporter des réponses aux enjeux de la société** dans laquelle ils évoluent.

Le dispositif EVEIL (Enveloppe pour la Vie, l'Epanouissement et l'Implication des Lycéens) permet aux établissements de recevoir une subvention régionale pour réaliser des actions relevant de divers thèmes dans les domaines de la citoyenneté, de la lutte contre les discriminations, du respect de l'environnement, de la solidarité, ou de tout autre domaine défini avec l'établissement (relation écoles-entreprises, devoir de mémoire, etc.). D'autres dispositifs existent pour permettre de s'initier à l'architecture et au patrimoine (en partenariat avec le CAUE), aux arts plastiques, au cinéma, au spectacle vivant ou aux musiques actuelles, pour mener des projets solidaires interculturels, ou des coopérations internationales entre établissements.

Parmi les priorités définies par la Région, le **soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle**, la **sensibilisation au développement durable** et à la promotion de **l'égalité entre les femmes et les hommes** l'**inclusion** scolaire de tous les lycéens, ont fait l'objet d'une attention particulière.

- **Promotion de la littérature, de la lecture et de la création contemporaine francophone** avec « L'échappée littéraire : Prix des lycéens de Bourgogne-Franche-Comté », en partenariat avec les autorités académiques, la DRAAF et la DRAC. Cette action soutient les libraires indépendants en faisant l'acquisition des ouvrages dans leur réseau.
- **Nouveauté en 2019** : la **promotion de l'expression musicale en groupe** au lycée avec le premier concours régional « L'échappée musicale ».
- **L'éducation aux médias et à l'information** avec le concours « Bourgogne-Franche-Comté Reporter » développé avec le CLEMI (Centre pour L'Éducation aux Médias et à l'Information, service du rectorat).
- **La sensibilisation au développement durable**, avec le déploiement de la démarche régionale « Ecolycée ». Elle incite notamment la communauté éducative et les lycéens à organiser des opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire et à aller vers la réduction et le traitement des biodéchets. Début 2019, 72 lycées ont intégré la démarche et 26 ont reçu le label « Ecolycée ».

Nombre de lycées inscrits dans la démarche au 29 mai 2019 : 72 sur 127

56 lycées bourguignons sur 72.

16 lycées francs-comtois sur 55.

Nombre de plans d'actions déposés depuis 2011 : 68.

A ce jour, 26 lycées sont au niveau 3 (labellisés Ecolycée), 18 lycées sont au niveau 2 et 24 établissements sont au niveau 1.

Nouveauté en 2019 : dans le **prolongement de l'initiative des Pionniers Ordinaires de la Transition Énergétique (POTES)**, en partenariat avec Energy Cities et l'ADEME, la Région a lancé le premier concours « POTES en herbe ». Ce dernier a rassemblé 200 lycéens venus proposer des solutions concrètes pour imaginer l'établissement de demain.

- **La conception d'un Plan égalité** pour les établissements volontaires, afin de sensibiliser les équipes pédagogiques et de travailler avec les élèves sur la place des femmes, notamment

dans le monde du travail. Porté par l'association FETE, ce travail est financé par la Région et le Fonds Social Européen.

- Les conditions facilitant **une éducation inclusive** des lycéens sont renforcées, en lien avec l'engagement affirmé de la Région dans sa Feuille de route Handicap votée en juin dernier. Elles se déclinent en trois actions : 1/ Rendre accessible l'ensemble des lycées régionaux. 2/ Accompagner les élèves empêchés (dont les élèves handicapés) par la mise à disposition de matériels numériques. 3/ Faciliter l'occupation des locaux lycées par des instituts médico-éducatifs (IME) dans le cadre de projets d'inclusion.

5. Une restauration scolaire durable et de qualité

La modernisation de la restauration scolaire est un engagement régional. Avant que ne soit votée la loi EGALIM, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est donnée comme objectif d'atteindre pour ses lycées un approvisionnement composé à 50 % de produits d'origine locale et de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. La Région accompagne les établissements vers cet objectif, en dédiant un technicien spécialisé pour les conseiller, et en les équipant, depuis cette année, d'un logiciel leur permettant de tracer, dès la commande et la réception des produits, leur origine. Chaque lycée connaît ainsi sa situation et sa progression.

Cet objectif fait partie de la politique régionale en faveur d'une alimentation scolaire durable et de qualité. Elle est inscrite dans la charte régionale « Qualité de la restauration scolaire durable et de proximité » votée en 2018 qui promeut trois grands objectifs : 1) la qualité gustative ; 2) la qualité de service et 3) la durabilité de la restauration scolaire (lutte contre le gaspillage).

Nouveauté 2019 : la reconnaissance « Restauration d'excellence »

Dès lors qu'un établissement atteint au moins 30 des 35 sous-engagements de la charte régionale qualité, un jury se réunit et vérifie la réalité des actions. Ainsi, en 2019, un premier lycée a obtenu la reconnaissance restauration d'excellence (Lycée agricole Fontaines-Sud-Bourgogne, à Fontaines en Saône-et-Loire).

6. Soutenir le pouvoir d'achat des familles

- [La prise en charge des ressources pédagogiques et du premier équipement professionnel](#)
- La prise en charge du financement des ressources pédagogiques

Afin que les familles ne soient pas impactées par la réforme de la voie générale et technologique et que le principe de gratuité soit garanti, la Région Bourgogne-Franche-Comté met en place à la rentrée 2019-2020 une mesure spécifique pour l'acquisition de nouveaux manuels et autres ressources pédagogiques en triplant les aides allouées aux établissements. Une subvention totale de 60 euros par élève de seconde et première concernés par la réforme pourra être attribuée. Les ressources numériques, dont le financement est du ressort de l'Etat, sont depuis juin 2019, éligibles à cette prise en charge.

- La participation au financement du premier équipement professionnel du lycée

La Région participe à la prise en charge de tout ou partie de l'équipement professionnel des élèves scolarisés dans certaines sections. Sont éligibles les filières professionnelles relevant de l'Education nationale et de l'Agriculture (enseignement public et privé) nécessitant un équipement coûteux. Sont concernées : les sections industrielles, bâtiment, automobiles, hôtelières, sanitaires et sociales...

Les achats sont ciblés pour l'acquisition en priorité d'équipements individuels de protection pour l'élève mais aussi pour l'acquisition d'équipements collectifs qui deviennent propriété des lycées.

- [Une tarification sociale de la restauration et de l'hébergement plus juste](#)

Nouveauté à la rentrée 2019-2020 : la Région augmente le budget alloué à la tarification sociale pour préserver le pouvoir d'achat des familles et aider celles qui en ont le plus besoin :

- Le dispositif « d'appui aux établissements pour l'attribution d'aides personnalisées aux familles » est renforcé et passe d'une enveloppe globale de 200 000 € en 2018-2019 à 350 000 € en 2020-2021 ;
- L'aide aux familles des lycéens touchant une bourse de l'Etat est renforcée. Le montant des aides s'adapte à chaque catégorie de bourse, permettant d'aider davantage les familles qui en ont le plus besoin. Là où un boursier interne touchait 150 € d'aides régionales en 2018-2019, il pourra bénéficier d'une aide en 2020 de 250 €. L'enveloppe globale consacrée à ce dispositif d'aide aux familles boursières représente un budget de 2,25 millions d'euros pour l'année scolaire 2019-2020 (900 000 euros pour 2018-2019).

Ces aides seront déployées à partir de janvier 2020.

- [Un transport scolaire régional gratuit et facilité](#)

Chiffres clés de l'année 2018-2019 :

- Plus de 128 000 élèves transportés dont 5 000 élèves transportés sur le réseau TER
- 39 000 lycéens pris en charge (lycées généraux, technologiques et agricoles)
- 3 300 circuits scolaires organisés
- 5,365 millions d'euros consacrés à l'extension de la gratuité des transports scolaires aux départements de la Nièvre et de l'Yonne
- 139 millions d'euros : budget 2019 pour l'exploitation des lignes routières scolaires

Nouveauté à la rentrée 2019-2020 :

- Gratuité des transports scolaires

La gratuité des transports scolaires pour les familles est étendue aux départements de la Nièvre et de l'Yonne, portant ainsi la gratuité sur le périmètre de compétence de la Région (Côte-d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire et Yonne).

Seuls les élèves « ayants-droit » répondant aux critères du règlement régional de leur territoire bénéficient de cette gratuité pour leur transport journalier matin et soir.

Les territoires couverts par un réseau urbain ne sont pas concernés par cette mesure, ainsi que le Territoire de Belfort. Ces autorités organisatrices de la mobilité décident des tarifications applicables sur leur réseau de transport respectif. La Région est ainsi compétente sur 85 % des communes et 50 % de la population.

- Une nouvelle carte sans contact

Aussi, le service de transport scolaire se modernise et s'améliore : une nouvelle carte sans contact est distribuée à la rentrée aux élèves transportés sur les circuits de cars scolaires. Valable pendant tout le cycle de scolarité, elle devra être présentée devant le valideur, à chaque montée dans le car.

Les élèves de Saône-et-Loire sont déjà équipés de cet outil billettique.

Ce système renforce la sécurité des élèves transportés tout en permettant d'avoir accès à de nouveaux services, à savoir :

- Obtenir une liste nominative d'élèves à bord en cas d'incident ;
- Prévenir les familles de tout type d'événements par l'envoi de SMS ;
- Permettre un suivi du car en temps réel grâce au flashcode disponible sur la carte de transport ou sur le site internet de la Région.

- Transports scolaires sur le réseau TER

Enfin, l'inscription est désormais simplifiée pour le transport en train : pour les élèves transportés sur le réseau TER, scolarisés en Bourgogne-Franche-Comté, la procédure d'inscription passe par une inscription en ligne. Les titres de transport sont directement envoyés au domicile des familles. Les élèves demi-pensionnaires de Côte-d'Or et les élèves internes de Saône-et-Loire n'auront plus à avancer financièrement le coût de l'abonnement pour l'année scolaire. Les élèves demi-pensionnaires et internes du Jura n'auront quant à eux plus à prendre en charge financièrement le coût de l'abonnement SNCF s'ils effectuent des trajets de plus de 35 km.

7. Nouveauté à la rentrée 2019-2020 : la Région Bourgogne-Franche-Comté met en place le premier Environnement Numérique de Travail commun de l'école primaire au lycée

L'Environnement Numérique de Travail (ENT) est un outil de communication, de collaboration et de partage d'information entre les acteurs de la communauté éducative : élèves, parents d'élèves, enseignants et personnels administratifs.

A l'issue d'un travail collaboratif engagé avec les Départements volontaires, les deux rectorats et la DRAAF, la Région Bourgogne-Franche-Comté met en place à la rentrée scolaire 2019-2020 un ENT innovant, qui offre une véritable plate-forme d'échanges et de communication unique au niveau régional. La concertation menée a permis de proposer un ENT qui puisse être commun aux écoles élémentaires, aux collèges et aux lycées, démarche inédite en France. Il porte le nom d'Eclat-BFC pour « Ecoles, Collèges, Lycées, Académies et Territoires en Bourgogne-Franche-Comté ». Son déploiement permettra, à terme, aux enfants et à leur famille de disposer du même outil adapté à tous les stades de la scolarité.

Contacts presse :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Hélène Wokowski-Pierre – helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08